



Vendredi, 01 février 2019 11h55

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE: LA COMMISSION EST ENTRÉE EN MATIÈRE À L'UNANIMITÉ SUR LE PROJET CONCERNANT L'ÉTAPE D'AMÉNAGEMENT 2035

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a auditionné les principaux acteurs concernés par l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. Les participants aux auditions ainsi que la commission soutiennent le projet du Conseil fédéral sans réserve. La décision d'entrer en matière sur celui-ci a donc en toute logique été prise à l'unanimité.

L'étape d'aménagement 2035 (EA 2035) du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) [**18.078**] poursuit l'aménagement par étapes du réseau

ferré suisse. Le projet comporte environ 200 mesures destinées à éliminer les engorgements prévus autour de 2030 en transport de voyageurs et en transport de marchandises. Outre l'augmentation de la capacité du réseau ferré, l'EA 2035 prévoit des améliorations en termes de stabilité, de fiabilité et de ponctualité. Le train de mesures élaboré par le Conseil fédéral inclut des investissements de l'ordre de 11,9 milliards de francs, financés par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a entendu notamment une délégation de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et des représentants de l'Union des villes suisses, de l'Association des communes suisses, de l'Union des transports publics (UTP), de l'Association suisse des propriétaires d'embranchements particuliers et de wagons privés (VAP), de la communauté d'intérêt SwissMetro NG et du comité Tunnel du Grimsel. La commission a ainsi pris acte du fait que le projet bénéficiait d'un large soutien aussi bien de la part des cantons, des villes et des communes que de la part des entreprises de transport public et de transport de marchandises. Les participants ont néanmoins profité de ces auditions pour exprimer leurs souhaits concernant des modifications ou des compléments ponctuels à apporter au projet.

La commission a entamé la discussion par article et chargé l'administration de mettre à sa disposition, pour la prochaine séance, une documentation détaillée portant notamment sur les projets complémentaires qui doivent encore être débattus. La commission compte se prononcer le 18 février, de sorte que le Conseil des Etats puisse examiner l'objet à la session

de printemps.

AUTEUR



CTT-E Commissions des transports et des télécommunications
Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
kvf.ctt@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Claude Janiak,
président de la commission,
tél. 079 311 57 24

Stefan Senn,
secrétaire de la commission,
tél. 058 322 95 36